

Les dispositifs jeunesse

La Ville intervient dans l'accompagnement des jeunes du territoire en proposant plusieurs dispositifs, cités ci-dessous.

Le Pass jeune citoyen

Pour soutenir les projets d'autonomie des 16-25 ans, la Ville lance son dispositif Pass jeunes citoyens.

Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la collectivité, accompagner ceux qui seront les citoyens de demain, telle est l'une des missions de ce dispositif.

C'est quoi ?

Il permet aux 16-25 ans de bénéficier d'une aide de 500 euros (400 euros du [Département de l'Essonne](#) et 100 euros de la Ville) pour un projet d'études, de santé, de mobilité, de logement, etc. en échange d'un engagement citoyen de leur choix.

Pour cela, le jeune devra remplir un dossier de candidature et justifier des critères de recevabilité. Le Point Information Jeunesse propose une aide pour formaliser la demande, remplir le dossier et éclairer le jeune sur toutes les aides légales existantes en lien avec la thématique de son projet d'autonomie.

Quel engagement ?

La contrepartie sera de justifier de 40 heures d'engagement citoyen (ou 35 heures si fourniture du certificat Prévention Secours Civique niveau 1 – PSC1) au sein d'associations ou de services de la Ville.

Le service rendu peut être de tout genre : encadrer ou participer à un atelier, aider à organiser un événement,

apporter son soutien à des personnes dans le besoin, etc.

Quels projets d'autonomie ?

L'aide financière peut contribuer à différentes dépenses, par exemple :

- Études ou formations (frais d'inscription, fournitures spécifiques, BAFA...)
- Santé (frais optiques, dentaires...)
- Mobilité (permis de conduire, carte Navigo...)
- Logement (caution, mobilier, électroménager...)

Cette aide est cumulable avec toutes celles qui existent déjà.

Le BAFA

Vous souhaitez devenir animateur de colonies de vacances ou en accueils de loisirs ? Pour cela, vous devez obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Qui peut passer le Bafa ?

Pour suivre la formation au Bafa, vous devez être âgé d'au minimum 17 ans au moment de la session de formation, mais l'inscription administrative est autorisée 3 mois avant.

Comment s'inscrire ?

Le Point Information Jeunesse (PIJ) se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription.

Combien coûte la formation ?

La formation est payante et varie selon l'organisme de formation. Différentes aides financières peuvent vous être octroyées afin de participer au financement de votre

formation, dont une délivrée par la ville.

Les jobs d'été

La Ville propose des jobs d'été dès 16 ans.

Retrouvez plus d'infos sur la page [Jobs d'été](#) et les détails sur la page [La ville recrute](#).

Le Pass culture

Nouveauté au 1er janvier 2022 : les jeunes, scolarisés ou non peuvent bénéficier du Pass Culture dès 15 ans.

Ce dispositif gouvernemental, initialement alloué aux jeunes de 18 ans, créé en 2019, destiné à améliorer et à encourager l'accès à la culture, est étendu aux 15-17 ans en Janvier 2022.

Les jeunes qui en font la demande (résidant en France ou vivant en France depuis un an, sans nationalité française) peuvent obtenir la somme de 20 € l'année de leurs 15 ans, puis 30 € l'année de leurs 16 ans et enfin 30 € encore l'année de leurs 17 ans.

Au total, le [Pass Culture](#) permet d'obtenir 380 € au total pour ses 18 ans, contre 300 € précédemment.

Pour en bénéficier, il suffit de télécharger l'application et de suivre la procédure en ligne. Retrouvez toutes les informations sur <https://pass.culture.fr/le-dispositif/>.

Les offres à Chilly-Mazarin

Les sommes allouées peuvent être dépensées en biens culturels : CD, DVD, livres, instruments de musique... ou bien en biens numériques : musiques en streaming, vidéos à la demande, presse et jeux vidéos en ligne.. ou enfin en sorties ou activités artistiques ou culturelles : cinéma, concerts, théâtre, stages...

À Chilly-Mazarin, le [Pass Culture](#) est accepté au [Cinéma François Truffaut](#) mais également pour l'achat de billets pour la saison culturelle et pour les inscriptions de cours de musique ou de danse au Conservatoire.

Le permis de conduire

Chaque année, 12 jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'une bourse de 400 € en contrepartie de 35 heures de travail effectuées autour d'un projet citoyen.

Comment faire une demande de bourse ?

Il est nécessaire de télécharger et de compléter le dossier ci-contre et de le remettre à la Direction Sports et Jeunesse, à la Cité administrative.

Celui-ci sera ensuite étudié par la Commission municipale Jeunesse et Petite Enfance. Après accord, une convention sera signée définissant les modalités de votre engagement.

Et après ?

Une fois les 35 heures effectuées et l'obtention du code, la Ville verse la somme de 400€ à l'auto-école partenaire de votre choix : ECF, CER situé à Chilly-Mazarin.

Les conditions

Il est impératif de réussir l'épreuve théorique dans les 18 mois à compter de l'inscription afin d'éviter l'annulation de la bourse et de la convention.

Contact

Direction Sports et Jeunesse

Cité administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

Point Information Jeunesse

Place du 8 mai 1945

Tél : [01 69 34 39 38](tel:0169343938)

En savoir +

[Vitalis](#)

[Meif](#)

[Le CIDJ](#)

[Alliance Prévention](#)

[91fm](#)

[Le Pass Culture](#)